



Statut de lot en copropriété suite a vente d'une société

Par **samolo67**, le **10/10/2018** à **19:27**

Bonjour,

Au sein de notre copropriété, des biens sont possédés par une société. Si la société doit être vendu et/ou stopper ses activités que deviennent ses biens ?

Cordialement

Par **morobar**, le **11/10/2018** à **09:42**

Bonjour,

Il existe toujours un liquidateur, soit nommé par le tribunal de commerce en cas de procédure collective, soit par la société en cas de liquidation amiable (non judiciaire).

On ne vend pas une société, on vend son capital sans toucher au patrimoine.

Soyez rassuré (ou déçu) les biens en question ne resteront jamais sans propriétaire.